

Séance du mardi 21 avril 2015

L'an deux mil quinze, le mardi vingt un avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	15
Votants	19
Pouvoirs	4

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**

Pouvoirs : Eric **Bettant** ayant donné pouvoir à Daniel **Paccoud** ;
Agnès **Fuxa** ayant donné pouvoir à Jean-Michel **Coquard** ;
Céline **Marcuccilli** ayant donné pouvoir à Vincent **Bureau** ;
Alain **Reynier** ayant donné pouvoir à Jocelyne **Crozet**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

La séance est ouverte à 20 h 30 par D. Paccoud. Quatre conseillers, excusés, ont laissé des pouvoirs.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du mardi 24 mars 2015 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Patrick Gaudillière relève que dans le point abordé au VI « Bilan des actions entreprises depuis le dernier conseil », Rapport des structures intercommunales, rubrique dédiée au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA) : la mobilisation de crédits disponibles pour le renouvellement d'une canalisation d'eau sur concerne une portion allant de la rue de la mairie (et non de l'Allée Sarron) au centre du village (durée prévisionnelle des travaux fixée de 3 semaines à 1 mois). Cette modification étant apportée et validée, le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil du 24 mars 2015. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le dispositif « Participation Citoyenne ». L'assemblée approuve cette modification de l'ordre du jour.

II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :*

Une DIA à l'ordre du jour de cette séance, la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Prix	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Terrain	Les Granges	Madame Yvonne VINCENT	90 000 €	M. Yohann GUILLARD et M ^{elle} Aurélia COLEVRET	Villefranche sur Saône

❖ *Demande d'évolution du bail « Le Petit Bourg » par voie d'avenant (délibération n° 2015.016)*

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur et Madame JOUVENCEL, habitant Pommiers et souhaitant assurer une reprise de l'activité commerciale du « Petit Bourg » par voie d'avenant au bail. Le projet d'activité, présenté aux élus, s'articule à titre principal sur l'exploitation exclusive d'un commerce de détail, débit de boisson, restauration, négoce de vin et activités touristiques. Monsieur le Maire donne intégralement lecture de la demande des conjoints JOUVENCEL.

Un débat s'engage au sein de l'assemblée sur la proposition d'avenant modifiant l'activité principale de ce local commercial loué par la commune. Un consensus se dégage rapidement sur la nécessité de maintenir à titre principal l'activité de bar et de restauration définie dans le bail initial.

Les élus conviennent que l'activité de type « bar à vin » telle que proposée n'est pas incompatible avec l'activité principale telle que définie dans le bail actuel. Néanmoins, le souhait unanime de l'assemblée est de préserver une activité bar et restauration au cœur du village. Les élus rappellent que cette décision se fonde tout à la fois sur une logique de pérennisation des investissements antérieurement effectués et s'inscrit dans l'objectif de conserver un lieu de convivialité et/ou un lieu de rencontre potentiel pour les habitants. Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'accepter une proposition d'avenant au bail par adjonction d'une activité de négoce de vin et d'activités touristiques, sous réserve que l'activité principale reste un café-restaurant.

III – AFFAIRES FINANCIERES :

❖ Subventions communales 2015 (délibération n° 2015.017)

Monsieur le Maire rappelle que, lors du vote du Budget Primitif 2015, une enveloppe de 20 000 € a été provisionnée pour les subventions annuelles. Les demandes de subvention habituelles sont proposées au vote de l'assemblée. Marie-France Pellegrin, adjointe aux Finances, fait part des différentes demandes particulières des établissements scolaires professionnels et des associations diverses. Après ces précisions, il est proposé de retenir les enveloppes suivantes :

Bénéficiaires	Enveloppes proposées
Coopérative scolaire	800.00
Chambre des métiers du Rhône	230.00
Maison Familiale Rurale des 4 Vallées - Lamure s/Azergues	115.00
Maison Familiale Rurale « La Petite Gonthière » - Anse	230.00
Maison Familiale Rurale - St Romain de Popey	115.00
Sous total Écoles	1 490.00
Centre Culturel Associatif Beaujolais (CCAB)	7 359.00
Sous total Associations d'intérêt général	7 359.00
Comité de Fleurissement	7 000.00
Bibliothèque de Pommiers	350.00
Sous total Associations communales	7 350.00
Jeunesse Ansoise	100.00
Clique de Gleizé	150.00
Souvenir Français	100.00
Sous total Associations locales	350.00
TOTAL	16 549.00

Monsieur le Maire précise que le vote des subventions se faisant par association, il conviendra que certains membres du Conseil municipal se retirent de l'Assemblée lors du vote de la subvention correspondante à l'association dont ils sont exécutifs.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'accorder les subventions au titre de l'année 2015 selon la répartition ci-dessus exposée. La demande de l'association cantine étant incomplète, celle-ci fera l'objet d'un examen ultérieur par le Conseil municipal.

IV – TRAVAUX :

❖ Voirie :

- Travaux de voirie : l'entreprise AXIMA a été désignée sur le secteur comprenant Pommiers. Le chiffrage du programme par le maître d'œuvre retenu par la CCBDP (Calad'études) sera actualisé au regard du bordereau des prix de l'entreprise. Le bon de commande pour les travaux de voirie et de marquage seront prévus. En parallèle, une réunion de démarrage de chantier sera fixée afin de définir les modalités de travaux des 5 à 6 chantiers qui seront exécutés sur environ 1 mois ½.

- SIEVA : Changement de conduite Allée Sarron et renouvellement de poteau incendie. Démarrage des travaux de renouvellement de conduite d'eau potable rue de la mairie pour une durée prévisionnelle de 4 semaines (2 tranches seront prévues avec déplacement de l'arrêt des cars sur la route départementale). Une information aux riverains sera distribuée, une concertation avec les entreprises de transports et l'entreprise Albertazzi en charge du chantier sera assurée par les services municipaux.

❖ Bâtiments :

❖ **Marché de maîtrise d'œuvre – Requalification du groupe scolaire primaire (délibération n° 2015.018)**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'avancement de la réflexion du groupe de travail spécifiquement constitué pour le projet de requalification du groupe scolaire primaire. Ce projet s'inscrit dans la volonté de réorganiser intégralement les volumes intérieurs de ce bâtiment, tout en optimisant les volets relatifs aux économies d'énergie et à l'accessibilité. La commune de Pommiers souhaite poursuivre son engagement en matière d'adaptation des équipements publics précédemment engagée avec le soutien financier du Conseil général. Pour conduire ce nouveau projet structurant qui conditionne l'attractivité de notre territoire et de bien-être des élèves, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune sollicitera le soutien du Département dans le cadre de l'aide aux communes, car eu égard à son ampleur, ce dossier sera engagé sur une programmation financière pluriannuelle.

Monsieur le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : Le bâtiment abritant actuellement l'école primaire conservera un volume quasi-existant mais sera entièrement requalifié et réaménagé, l'objectif étant de permettre d'accueillir au moins une classe supplémentaire. En regard du contexte de polarité scolaire et dudit projet, la commune formule un certain nombre d'exigences que Monsieur le Maire soumet aux élus.

Compte tenu de l'avancement de ce projet, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de ce projet et dont la désignation intervient conformément aux dispositions du code des marchés publics.

Monsieur le Maire indique que la procédure utilisée sera le concours. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le (ou les) titulaire(s) qui sera (ont) retenu (s) par le Jury de concours.

Une procédure sera lancée afin de permettre aux cabinets de maîtrise d'œuvre réunis en équipe avec les bureaux d'études ad'hoc de candidater (phase 1) avant que le Jury décide de retenir 3 cabinets admis à concourir sur esquisse (phase 2).

Monsieur le Maire propose de constituer un Jury réunissant les élus, le Directeur de l'école, l'Architecte-Conseil du CAUE, l'Architecte des Bâtiments de France, un Architecte membre de l'Ordre des Architectes et l'Économiste ayant accompagné la commune dans sa phase de définition du programme.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation de marché public de maîtrise d'œuvre, de recourir à un jury de concours dans le cadre de ce projet dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus. AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir, DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 et suivant.

❖ **Composition du Jury de concours – Requalification du groupe scolaire primaire (délibération n° 2015.019)**

Monsieur le Maire rappelle les points exposés dans la délibération précédente issue de la même séance, n° 2015.018 relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du groupe scolaire primaire.

Il expose au Conseil municipal qu'il convient de constituer le Jury de concours qui sera amené à statuer sur les candidatures de cabinets de maîtrise d'œuvre réunis en équipe avec les bureaux d'études nécessaires à la conduite du projet (phase 1) puis à retenir 3 cabinets admis à concourir sur esquisse (phase 2).

Monsieur le Maire propose de constituer un Jury réunissant les Élus, le Directeur de l'école, l'Architecte-Conseil du CAUE, l'Architecte des Bâtiments de France, un Architecte membre de l'Ordre des Architectes et l'Économiste ayant accompagné la commune dans sa phase de définition du programme.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à constituer un Jury de concours selon les modalités précisées ci-après, AUTORISE le Jury de concours précité à examiner les candidatures soumises dans le cadre du projet de requalification du groupe scolaire primaire, puis à retenir à l'issue de sa sélection, 3 candidats admis à concourir sur esquisse.

Composition du Jury de concours :

Avec voix délibérative

TITULAIRES	QUALITE	SUPPLEANTS	QUALITE
Daniel PACCOUD	Président		
Arlette PROIETTI	Adjointe, membre du jury	Nathalie DULAC	Conseillère, membre du jury
René BLANCHET	Adjoint, membre du jury	Vincent BUREAU	Conseiller, membre du jury
Jean-Michel COQUARD	Adjoint, membre du jury	Patrick GAUDILLIERE	Adjoint, membre du jury
Jean-Claude DEMAY	Conseiller, membre du jury	Dominique SCHMITT	Conseiller, membre du jury
Céline MARCUCCILLI	Conseillère, membre du jury	Marie-France PELLEGRIN	Adjointe, membre du jury
Fabienne PEGAZ	Conseillère, membre du jury	Jocelyne CROZET	Conseillère, membre du jury
Patrick GIRARD	Directeur des écoles personnalité concernée	Enseignant à désigner	personnalité concernée
Valérie SAILLARD	Architecte Conseil CAUE		
Florence DELOMIER-ROLLIN	ABF, SDAP		
Jacques SANDJIAN	Architecte, inscrit à l'ordre des Architectes		
Vincent DUBREUIL	Économiste (phase 1)		

Avec voix consultative

NOM	QUALITE
Marc BLANQUIN	Trésorier
Michel FONTAINE	Direction départementale de la protection des populations du Rhône

Fort de ces délibérations, le programme de requalification de l'école primaire est lancé et le concours d'architectes est entré dans sa première phase de sélection de candidatures avec le premier jury de concours fixé au 12 mai, qui devra retenir 3 architectes admis à présenter une esquisse pour le second jury fixé au 16 juillet à 14h.

Par ailleurs, la consultation des géomètres est actuellement en cours pour la réalisation du plan topographique et des plans intérieurs/extérieurs de l'école primaire.

Jean-Michel Coquard évoque les bassins actuellement en cours sur le territoire communal, mais réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SMBA :

- le plan pour le bassin de rétention et l'augmentation de la capacité de l'exutoire situé au Domaine de Pommérieux a été réalisé et chiffré à 123 000 € HT (objectif de récupération des eaux pluviales et des eaux de ruissellement).

- Concernant le bassin situé à Bel Air, le remblaiement de la carrière et une plantation de vignes étant programmées, les eaux seront dirigées dans le bassin à creuser à l'angle de la montée de Bel-Air et l'allée Turrin, les exutoires rejoignant les bassins situés le long de la RD306. Une végétalisation sera également prévue sur l'ensemble du bassin, pour un coût total d'opération de 140 50 € HT.

V - URBANISME :

- Lotissements St Martin/le Déo : 2 lots restent à la vente. Les chaussées et les parkings sont en cours de finition. Une rencontre avec les nouveaux habitants a permis d'évoquer quelques ajustements à prévoir au niveau des entrées. L'attribution de numéros de voie et de boîte aux lettres groupée ou non est soulevée par Fabienne Pegaz au regard de l'éventualité de future rétrocession de voirie. A l'issue de ces échanges, en raison des interventions de sécurité et de secours, il est admis que la numérotation par système métrique s'avère plus efficace.

- Logements individuels groupés par ARCADE : abandon des modifications envisagées pour un retour au projet initial.

- Autorisations du droit du sol : refus de permis de construire le long de la départementale, réactivation d'un projet de construction Montée Tripette soulevant une problématique de rétention d'eau à la parcelle compte tenu du caractère des sols.
- Périmètre d'études EPORA : l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) a lancé une consultation de bureau d'études afin de sélectionner un cabinet qui les accompagnera aux côtés de la commune dans une réflexion conjointe sur l'aménagement de ce périmètre. La première cession de propriété interviendra dans ce secteur a été actée (clause de servitude entre colotis à intégrer).
- AVAP : Transmission du projet d'arrêt au Préfet et sollicitation du passage en commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS).
- Communauté de Communes : le service ADS de la CCBPD est effectif depuis peu, suite à l'embauche d'un instructeur (Mme KIRILOVA) et à l'adoption d'une procédure de gestion des actes d'urbanisme..

VI - BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

❖ Rapport des commissions communales :

- **Accessibilité-Sécurité :** Jocelyne Crozet rappelle l'envoi des deux comptes rendus des 23 mars et 16 avril.
 - Aménagement de sécurité autour de l'école maternelle : projet mis en œuvre après prise de l'arrêt et la diffusion d'informations aux familles avant les vacances de Pâques. Les membres de la commission seront sollicités pour sensibiliser les usagers de la route sur cette portion de voirie par la remise de flyers sur les trois premières matinées suivants la reprise de l'école. Les enseignants et les personnels ont été invités à libérer les stationnements situés devant l'école. René Blanchet suggère de matérialiser un cheminement allant de la rue de la mairie à l'école maternelle.
 - Plan Orsec Pollution : plan validé le 13 avril, présentation à prévoir auprès des habitants. Une discussion s'engage sur les modalités d'information auprès du public des seuils de pollution proposées par la commission (panneau lumineux, utilisation de drapeaux, alertes SMS/ mail/site Internet/ Pommiers Infos = solutions à étudier pour informer sans créer de contraintes pour les usagers).
 - Plan Communal de Sauvegarde : étude de la remise en service de la sirène (automatisation de la programmation à envisager).
- **Communication :** prochain « Pommiers Infos » à paraître début juillet. Poursuite de la réflexion sur le site Internet communal.
- **Agenda 21 :** René Blanchet dresse un point d'étape de la démarche Agenda 21 avec la tenue du prochain comité de pilotage le 29/4/2015 (état d'avancement des fiches-actions, rapport des différents groupes de travail qui se sont déjà réunis et planification d'actions futures).
 - **Opérations :**
 - 27 et 28 mars : opération broyage de végétaux ;
 - 11 avril : atelier fabrication de composteurs et nichoirs, tests sur le tri sélectif et nettoyage de printemps ;
 - 24 avril rendez-vous 19h30 Maison des Associations : soirée biodiversité avec sortie nocturne « Animal de la nuit, quel est ton cri ? », avec Fabien Dubois, travaillant à la LPO et citoyen de Pommiers
 - 25 avril 9h30-12h30 à Liergues : rencontre à Liergues entre différentes communes pour retour d'expériences sur la biodiversité
 - 30 mai de 9h à 12h Domaine des Communes : rencontre à l'attention des conseillers des 34 communes de la Communauté de Communes sur le développement durable dans le cadre de la semaine européenne du développement durable (présentation des outils du Développement Durable, retour d'expérience du Beaujolais Vert, conseil en Énergie Partagée, qualité de l'eau et Zéro pesticide, économie Agricole et Développement Durable.
 - En juin (date à confirmer) : organisation d'une matinée ou journée zéro pesticide, à l'initiative de l'Association « Notre Village » la Communauté de Communes, les syndicats de rivière, un syndicat d'eau potable, à destination des élus et agents communaux avec démonstration de matériels pour des techniques alternatives.
 - Association « Notre Village » : assemblée constitutive le 30 mars 2015 de « Notre Village Rhône-Alpes ». Le but de cette nouvelle structure est d'avoir une identité locale pour être reconnue, notamment pour des financements de la région Rhône-Alpes.
 - Action « Eco-École » : différentes actions sont menées par les différentes classes de l'école élémentaire sur le tri du papier avec la désignation d'un éco-écolier par classe.
 - Pyrale du buis : elle est arrivée sur les buis de la commune et fait beaucoup de dégâts. Du produit efficace et biologique peut être fourni par l'intermédiaire de l'association abc21.
 - Atlas de la biodiversité à Lamure le 30 avril.
- **Signalisation :** avancement de la démarche et recueil des souhaits des professionnels.

❖ Rapport des structures intercommunales :

- **Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA) :** Réunion de vote du compte administratif, compte de gestion, du budget et du rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) et du déploiement de la télé relève. La qualité de l'eau distribuée est satisfaisante et conforme aux normes en vigueur. La hausse du volume vendu est un bon indicateur en matière de performance du réseau et du rendement, dont le SIEVA assure régulièrement l'entretien et le renouvellement.

❖ Modification statutaire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées : compétence « Transport à la demande » (délibération n° 2015.020)

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation des transports publics de personnes a été profondément remaniée dans le Rhône en fin d'année 2014. Le Syndicat Mixte des Transports du Rhône (SMTR) qui assurait jusqu'alors les services de transports publics interurbains et de transport à la demande, en lieu et place du Département du Rhône, a été dissous suite à son adhésion au SYTRAL au 31/12/2014. Depuis le 1/1/2015, le SYTRAL, dont le Département du Rhône est l'un des membres, est désormais compétent en matière de services de transports non urbains réguliers de personnes et de services de transports scolaires, sur le territoire de ce dernier.

Il n'est pas en revanche compétent en matière de services non urbains de transport à la demande qui relèvent du seul Département du Rhône. Or, le Département envisage d'abandonner cette compétence et de la transférer aux communautés de communes.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la communauté de communes à exercer la compétence « Transport à la demande », par délégation du Département, dans le cadre d'une convention à définir et à approuver en conseil communautaire.

Toutefois bien qu'il ne s'agisse pas d'un transfert de compétence des communes à la communauté de communes, mais d'une délégation du Département vers les communautés de communes dans un cadre conventionnel et limité dans le temps, il y a lieu d'introduire cette disposition dans les statuts de la communauté de communes.

C'est pourquoi, la modification statutaire est proposée : « la communauté de communes est autorisée à exercer, par convention et après délégation, la compétence du Département en matière de transport à la demande ». Pour information, la CCBPD s'est prononcée favorablement sur cette modification statutaire le 4 février dernier.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE par 17 voix pour, 1 voix contre (Jocelyne Crozet) et 1 abstention (Marc Neyra).

❖ **Convention relative à l'instruction des demandes d'Autorisations du Droit du Sol (ADS) (délibération n° 2015.021)**

Monsieur le Maire rappelle le contexte lié à la politique de réorganisation des services de l'État, de la montée en puissance des intercommunalités et de la volonté de poursuivre la décentralisation en matière d'ingénierie, qui a abouti à une évolution des missions des services déconcentrés. Concrètement, cette nouvelle donne se traduit par l'abandon des missions d'instruction des autorisations de construire par la Direction Départementale des Territoires dans les communes membres d'Établissement public de coopération intercommunale de plus de 15 000 habitants.

Or, certaines communes ne pouvant ou ne souhaitant pas reprendre en totalité l'instruction par leurs services des autorisations d'urbanisme, celles-ci peuvent charger un établissement public de coopération intercommunale, soit en l'occurrence la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD), des actes d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme susvisées, conformément aux dispositions de l'article R.423-15 du Code de l'Urbanisme.

En application des dispositions de l'article L.5211-4-1 III et IV du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les services de la CCBPD peuvent être mis à disposition de l'ensemble des Communes membres, pour l'instruction des demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir, de certificat d'urbanisme de type b et pour certains projets faisant l'objet d'une déclaration préalable.

Monsieur le Maire donne lecture du contenu de la présente convention dont l'objet est de définir les modalités d'une mise à disposition auprès de la Commune de Pommiers du Service « Urbanisme Aménagement » de la CCBPD chargé de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune de Pommiers par son Maire.

Il est précisé que le champ d'application porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations d'urbanisme et actes dont il s'agit, à compter du dépôt de la demande auprès de la Commune de Pommiers jusqu'à la notification par le Maire de sa décision.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la passation de la convention relative à l'instruction des demandes d'Autorisations du Droit du Sol (ADS)

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précitée à intervenir avec la CCBPD, et à établir en cas de besoin un courrier d'intention relatif à l'adhésion à ce système.

- **CCBPD** : la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées a lancé une étude de développement économique afin d'aborder notamment le devenir des zones artisanales et économiques du territoire au regard des plans locaux d'urbanisme et du Schéma de Cohérence Territoriale.

La commission d'attribution des places en crèche regroupant l'établissement petite enfance de Pommiers se tiendra le 4 mai.

L'office de tourisme a organisé son assemblée générale au Bois d'Oingt au cours de laquelle l'opération « Rosé Nuits d'été » qui se tiendra du 29 juin au 6 juillet a été présentée. Cette opération de promotion viticole et de produits du terroir sera relayée dans les communes par un éclairage décoratif de couleur rose ainsi de tentures de même teinte.

Un rappel de quelques événements du début d'été :

- 29 juin : spectacle du Centre Culturel Associatif Beaujolais (CCAB)

- 30 juin : accueil de jeunes dans le cadre des chantiers de « jeunesse et reconstruction »

- 3 juillet : soirées rosé à l'initiative des viticulteurs

- 6 juillet : grand pique-nique public organisé au Domaine des Communes avec spectacle son et lumière sur la façade du bâtiment. Toute la population est invitée à participer à ce moment festif et convivial, avec leurs communes jumelées.

Concernant les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) : la CCBPD déplore l'arrêt du financement des activités périscolaires du mercredi par la Caisse d'allocations familiales. Concrètement, le service assuré jusqu'à présent par la CCBPD sera rétrocédé aux communes, mais le maintien de ces activités et leurs modalités ne sont pas à ce jour définies.

- **Syndicat mixte du Beaujolais** : organisation de 5 ateliers prospectifs pour échanger sur les différents scénarios de développement du Beaujolais. L'objectif est de partager les visions du développement territorial, d'alimenter les projets communautaires et de préparer la mise en place de schémas de référence et la future révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

- **Géopark Beaujolais** : progression de la démarche avec la venue annoncée des experts de l'UNESCO du 27 au 30 juin.

- **Identité territoriale** : développement d'une marque territoriale qui sera déclinée aux côtés des logos pour souligner notre appartenance au terroir Beaujolais.

❖ **Établissement de la liste annuelle du Jury d'Assises** : comme chaque année, la commune procède au tirage au sort de six administrés pour l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle du Jury d'Assises 2016.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le dispositif « Participation Citoyenne ».

❖ **Adhésion au dispositif « Participation Citoyenne » (délibération n° 2015.022)**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité de mettre en œuvre le dispositif dénommé « Participation Citoyenne » sur le territoire communal. L'objectif est d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance et les cambriolages du ressort de la gendarmerie nationale.

Ce dispositif vise à :

- rassurer la population ;

- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation ;

- accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

La démarche de « Participation Citoyenne » n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie mais consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement (réseau de solidarités de voisinage constitué d'une ou plusieurs

chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'un secteur précis) et renforce le rôle du Maire en qualité de « pivot » de la politique de prévention de la délinquance.

Monsieur le Maire précise que ce dispositif sera décliné par un protocole à intervenir entre l'État et la commune.

Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles 11 et 73 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention (Marie-France Pellegrin) :

DECIDE d'adhérer au dispositif « Participation Citoyenne » ;

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à désigner des « référents » dans le cadre du dispositif « Participation Citoyenne » en fonction d'un maillage du territoire communal à définir ;

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole à intervenir avec les services de l'État.

- Forte présence du public à la présentation des conclusions issues de la fouille archéologique conduite par la société d'investigations archéologique « Archéodunum » sur le site de la ZAC de la Logère- Bel Air, au 1^{er} semestre 2014.

VIII – TOUR DE TABLE :

Jean-Michel Coquard informe l'assemblée que la commission de sécurité se réunira le 23 avril pour la visite de sécurité quinquennale de la Maison des Associations. L'école maternelle fera l'objet d'une visite identique le 7 juillet prochain. Il est signalé que la Commission d'arrondissement de Villefranche Sur Saône pour la sécurité et l'accessibilité (CAVSA) est supprimée au 4 mai 2015 suite à la création de la métropole de Lyon. Désormais, les interlocuteurs des communes seront le service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) en matière de sécurité contre l'incendie et la DDT du Rhône pour le volet accessibilité.

Les commissions économie et bâtiment doivent se réunir le 18 mai, dans la continuité de la commission économie, pour déterminer les travaux nécessaires au « relookage » du marché couvert.

Fabienne Pegaz sollicite la matérialisation au sol de la place « handicapés » devant la Salle des Fêtes.

Monique Mathieu rappelle la 13^{ème} édition du « Mai des Peintres » le 17 mai et des « Plaisirs de mai » sur 4 week-ends.

Arlette souligne le Projet Éducatif Territorial (PEDT) sera actualisé à la demande des services de l'État, car le fonds d'amorçage (financement créé pour la mise en œuvre de cette réforme) devenu - fonds de soutien pérenne – est lié à la signature du projet éducatif de territoire.

Dominique Schmitt s'interroge sur la date prévisionnelle du remaniement du cadastre (prévision fin d'année 2015).

Par la voix de René Blanchet, Céline Marcuccilli rappelle que le Comité de Jumelage, en lien avec l'Association de Parents d'élèves, accueillera du 10 au 13 mai, 38 habitants de Toirano (collégiens, élèves de primaire et adultes). Ils seront notamment accueillis à l'école primaire, visiteront le collège d'Anse et feront une visite de Lyon.

Marie-France Pellegrin évoque la livraison du « Pommiers Infos » et l'éventualité de constituer une équipe de Pommiers pour le prochain « Marathon du Beaujolais ». Concernant le volet culturel, Marie-France Pellegrin rappelle la signature de la charte de partenariat avec le CCAB le 29 avril.

Daniel Paccoud informe de l'organisation des cérémonies patriotiques :

- 26 avril 2015 à 11h45 : Journée nationale du souvenir de la déportation.

- 8 mai 2015 à 11h45 : Commémoration du 70^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, avec la participation des enfants de l'école primaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 19 mai 2015 à 20 h 30, salle du conseil.

Daniel Paccoud	René Blanchet	Arlette Proietti	Jean-Michel Coquard	Marie-France Pellegrin
Patrick Gaudillière	Jean-Claude Demay	Monique Mathieu	Marc Neyra	Eric Bettant
Agnès Fuxa	Dominique Schmitt	Jocelyne Crozet	Fabienne Pegaz	Nathalie Dulac
Céline Marcuccilli	Alain Reynier	Vincent Bureau	Stéphanie Druel	

SUBVENTIONS

ANNEES D'ATTRIBUTION	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
						Demandé	Proposé	Voté
ECOLES								
PARENTS D'ELEVES DE POMMIERS	1 525,00	1 525,00	0,00	0,00	0,00			
COOPERATIVE SCOLAIRE	800,00	800,00	800,00	800,00	800,00		800,00	
Coop. Scolaire (classes vertes)	0,00	0,00	0,00	0,00				
ASSOCIATION CANTINE	0,00	2 000,00	0,00	1 500,00	0,00			
CHAMBRE METIERS DU RHONE	200,00	0,00	330,00	220,00	230,00	575,00	230,00	
MFR Chessy	0,00	0,00	0,00	0,00	230,00			
MFR La Palma L'Arbresle	0,00	0,00	0,00	110,00	115,00	115,00	0,00	
MFR de Balan						115,00	0,00	
MFR des 4 Vallées						115,00	115,00	
MFR Villié - Morgon	0,00	0,00	0,00	110,00	230,00			
MFR PETITE GONTHIERE	200,00	220,00	110,00	110,00	115,00	230,00	230,00	
MFR St Romain de Popey					115,00	115,00	115,00	
CFA BTP Bourg en Bresse	400,00	220,00	330,00	330,00				
sous total	3 125,00	4 765,00	1 570,00	3 180,00	1 835,00	1 265,00	1 490,00	
ASSOCIATIONS D'INTERET GENERAL								
Amis Bibliothèque du Rhône	0,00	0,00	0,00	0,00				
CCAB	6 107,00	6 504,00	7 004,00	7 179,00	7 358,00	7 359,00	7 359,00	
La ligue contre le cancer	0,00	0,00	0,00	0,00				
sous total	6 107,00	6 504,00	7 004,00	7 179,00	7 358,00	7 359,00	7 359,00	
ASSOCIATIONS COMMUNALES								
COMITE DES FETES	160,00	180,00	180,00	180,00				
COMITE DE FLEURISSEMENT	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	
BIBLIOTHEQUE	350,00	350,00	350,00	350,00	350,00	350,00	350,00	
"Les P'tits Gnocs"	30 000,00	30 000,00	78 188,00	80 654,00	99 100,00	0,00	0,00	
Comité jumelage		300,00	0,00	0,00				
sous total	37 510,00	37 830,00	85 718,00	88 184,00	106 450,00	7 350,00	7 350,00	
ASSOCIATIONS LOCALES								
JEUNESSE ANSOISE	0,00	100,00	100,00	100,00	100,00		100,00	
CLIQUE DE GLEIZE	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00		150,00	
SOUVENIR FRANCAIS	80,00	100,00	100,00	100,00	100,00		100,00	
Jeunes Sapeurs pompiers				100,00				
sous total	230,00	350,00	350,00	450,00	350,00	0,00	350,00	
TOTAL ALLOUE	46 972,00	49 449,00	94 642,00	98 993,00	115 993,00	15 974,00	16 549,00	